

Peltre

INFOS



PELTRE INFOS - N° 43 - Novembre 2019

PELTRE

contacts
Tél. 03 87 74 22 27
Fax 03 87 75 68 71
E-mail : secretariat@mairie-peltre.fr
Site internet : <http://www.mairie-peltre.fr>

**Villes et Villages
Fleuris**



EDITÉ

En 2014, vous avez élu l'équipe municipale que j'ai l'honneur de diriger pour assurer la gestion de notre commune. Nous avons conduit ce mandat avec enthousiasme, énergie et avec la volonté de faire au mieux chaque jour au service de notre commune et de ses habitants. Être élu oblige à être pragmatique et ouvert au dialogue tout en respectant l'intérêt général. C'est une mission qui engage, qui demande du temps et de la participation citoyenne. Elle expose aussi au quotidien, car chacun veut savoir où nous en sommes et où nous allons ensemble, chacun demande légitimement aux élus de rendre des comptes.

Les actions que nous avons menées s'inscrivent dans un environnement économique national tendu où des efforts budgétaires ont du être faits et nous avons pris nos responsabilités en maintenant une gestion financière rigoureuse. Le budget communal de ces années a tenu compte de ces contraintes et de nos engagements électoraux : limiter la hausse des impôts locaux et maîtriser la dette par habitant.

Notre rigueur a parfois été source d'interrogations et de remarques que nous avons bien sûr entendues. Mais le respect dû à chacun de nos concitoyens implique de ne pas leur mentir et de ne pas promettre ce que l'on sait être intenable ou irréaliste.

Nous avons pu donner l'impression (nous en avons nous-mêmes parfois le sentiment) d'une perte de temps et des retards que nous aurions bien voulu éviter. Mais, les processus réglementaires, techniques et financiers pour réaliser des investissements et lancer des nouvelles opérations sont souvent longs et complexes. Aussi, un maire, un élu municipal, doit faire preuve d'une grande ténacité, et même d'une véritable obstination (sans aller toutefois jusqu'à un entêtement préjudiciable) pour la réalisation de ses objectifs, tant les obstacles et les chausse-trappes sur le parcours sont nombreux.

Je voudrais également saluer l'engagement et le professionnalisme des agents communaux, leur volonté de bien faire et la détermination qu'ils mettent à servir notre commune. Rien ne saurait se faire sans leur compétence et rien de ce que nous avons réalisé ne s'est fait sans leur savoir-faire. À chacun d'entre eux, j'adresse toute ma gratitude.

Chacun tirera le bilan qu'il souhaite du mandat qui se termine. Dans quatre mois, l'avenir de Peltre appartiendra à chaque électeur afin que notre commune reste belle et agréable.

Walter Kurtzmann
Votre maire



Rentrée scolaire

110 élèves des écoles publiques de Peltre ont repris le chemin des salles de classe le lundi 2 septembre dernier. Le soleil était de la partie, pour ce qui reste toujours un grand moment pour tous, les tout petits comme les plus grands. Madame Gillard, adjointe au maire et Conseillère départementale représentait la Municipalité pour cette première de l'année scolaire 2019-2020.

LES EFFECTIFS :

Maternelle « les Lutins » :

Madame Venot -Thery (directrice)
11 moyens et 18 grands

Madame Mercet
25 petits et 5 moyens

Mesdames Henry et Mignan
sont les ATSEM.

École primaire :

C.P. : 20 élèves Monsieur Weyl
CE1 : 22 élèves Madame Beaujoin
CE2 : 17 élèves Madame Cuocco
CM1 : 25 élèves Madame Lepine
CM2 : 26 élèves Madame Jaskowiak
(directrice) et Monsieur Klein

Le maire et la vie des écoles

Moment incontournable pour des millions d'élèves et de parents, la rentrée scolaire constitue également un temps fort pour les communes. Rappel des principales obligations du maire en la matière et des actions du Conseil Municipal pour les écoles de Peltre.

1. Le contrôle de l'obligation de

scolarité : tous les enfants français ou étrangers âgés de 3 à 16 ans sont soumis à l'obligation scolaire. Il incombe au maire de vérifier que chaque enfant de sa commune bénéficie d'une instruction délivrée soit dans une école soit par les parents après déclaration au maire et au DASEN (Directeur Académique des Services de L'Éducation nationale).

2. La participation scolaire : dans le cas où un enfant est scolarisé dans une autre commune après dérogation accordée par le maire de la commune de résidence des parents, cette dernière doit verser à la commune d'accueil de l'enfant une contribution aux charges de scolarité.

3. L'organisation de la vie scolaire : il appartient au maire de fixer les horaires d'ouverture des locaux

scolaires et périscolaires ; l'organisation du temps scolaire relève, quant à elle, de la responsabilité des directeurs d'écoles. Ceci conduit en pratique à une nécessaire coopération entre la commune et la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves, etc...) pour garantir une continuité dans la journée des enfants. Le maire a également la responsabilité de recruter et de nommer un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) par école après avis du directeur de l'établissement.

4. La gestion des locaux scolaires

: la commune a la responsabilité de la construction, de l'entretien (y compris le nettoyage journalier des locaux), de l'équipement (acquisition et entretien du mobilier) et du fonctionnement des locaux scolaires (sauf pour les écoles privées sous contrat ou non). L'achat des fournitures à usage individuel, y compris les manuels, est à la charge des familles.

5. École maternelle : Au cours des trois dernières années, le montant des investissements réalisés s'élève à 63 970 € répartis comme suit :

- Remplacement de l'alarme incendie : 2 702,00€ ;
- Travaux de remplacement des sols souples : 59 667,00€ ;
- Mobilier du bureau de direction : 1 600,00€

A ces montants s'ajoutent les frais de fonctionnement :

- Les salaires et charges salariales pour les 2 ATSEM : 44 520 €. Un seul ATSEM est réglementairement obligatoire mais le Conseil Municipal a fait le choix de maintenir 2 agents en dépit de la baisse des effectifs.
- Les crédits annuels alloués dont disposent librement les enseignants : 2 090,00€ (soit 38€/enfant).



L'école c'est chouette

6. École élémentaire : Au cours des trois dernières années, le montant des investissements réalisés s'élèvent à 66 642,59 € répartis comme suit :

- Matériel de sport : 9 800,00€
- Vidéoprojecteur : 499,20€
- Mobilier : 7 614,12€
- Ordinateur portable : 648,40€
- Interphone : 1 008,00€
- Remplacement de l'alarme incendie : 2 702,00€
- Placard de la salle RASED : 598,00€
- Aménagement du local ménage : 1 138,07€
- Panneau d'affichage extérieur : 436,14€
- Création d'un escalier de secours extérieur au 1er étage : 39 594,42€.

A ces montants il faut ajouter les frais de fonctionnement suivants :

- Le coût des transports vers le complexe sportif du Val Saint Pierre du 1er novembre au 30 avril : 5 742€. Cette somme correspond au montant restitué au budget communal par Metz Métropole suite à l'arrêt de la prise en charge de cette compétence

(le salaire et les charges de l'animateur sportif en charge des séances de sport sont supportés par Metz Métropole). En dehors de cette période, les enfants de l'école élémentaire disposent de tout le matériel nécessaire pour la pratique du sport (17 ballons de hand, 12 ballons de foot, 31 ballons de basket, 7 ballons de rugby, 20 cordes à sauter, 20 tapis de sol, 41 cerceaux, 64 dossards, 57 plots plats, 10 haies, etc...).

- Les crédits annuels alloués dont disposent librement les enseignants : 2 916,00€ (soit 27€/enfant).

Rappelons également que les enfants et leurs enseignants peuvent librement utiliser les ordinateurs du Centre Socio-Educatif pour préparer le B2i (brevet informatique et internet).

Les enseignants des deux écoles bénéficient également de l'appui d'une animatrice pour organiser des activités de lectures à la bibliothèque du CSE à raison de 10h/semaine (salaire et charges : 5 787 €/an).



Sur la liste ?



Arthur et William, en route pour de nouveaux apprentissages

Agir pour la nature



Des sourires malgré tout

Le samedi matin du 28 septembre dernier a eu lieu l'opération « Nettoyons la nature », rendez-vous annuel et national initié depuis déjà 22 ans par la chaîne d'hypermarchés E. Leclerc. La municipalité, depuis maintenant 3 ans, est partenaire de cette opération environnementale.

Une bonne trentaine (seulement!) de Peltrois accompagnés d'élus ont parcouru des circuits préalablement définis et cartographiés. Les abords du village ont été pri-

vilégiés. Des enfants de plus de 7 ans accompagnaient leurs parents : ils n'étaient pas les moins actifs lors de cette déambulation tant écologique que conviviale.

Le kit de nettoyage était offert par le centre E. Leclerc de Marly (chasuble, sacs poubelles, gants).

Les sacs ont été bien trop vite remplis, les gros déchets étaient chargés sur le camion benne de la mairie. Triste récolte en vérité !

Et que penser des très nombreux



Triste récolte

" gants bleus " retrouvés à la hauteur du giratoire menant à l'hôpital ? Merci aux bénévoles qui ont su faire ainsi preuve de civisme militant.

Un pot de l'amitié bien apprécié de tous a clos cette matinée.

Reste à espérer que cela encouragera à avoir des réflexes "verts ".

Les classes du primaire de Notre Dame ont participé à cette opération le vendredi 4 octobre. Celles de l'école publique le feront au printemps.



Merci à tous

Cérémonie à la ferme Ravinel

4

LIEUX DE MEMOIRE

Une plaque commémorative et une porte d'entrée murée sont aujourd'hui les seuls vestiges de la ferme Ravinel. Elle fut, entre mars 1943 et août 1944, une annexe du sinistre camp de concentration du Struthof. La ferme avait été réquisitionnée par les SS pour y loger très sommairement un kommando d'une cinquantaine de détenus affectés à de durs travaux dans notre village qui s'appelait alors Peltres : terrassement pour la construction d'une carrière d'équitation, construction d'écuries sur le site de la ferme de la Horgne. Une semaine de la mémoire avait été organisée par la municipalité en novembre 2014 : hommages, exposition et conférence avaient permis aux Peltrois jeunes et moins jeunes de découvrir ce pan méconnu de l'histoire de notre village.

En ce 31 août ensoleillé soit 75 ans jour pour jour après l'évacuation du camp, un nouvel hommage a été rendu à ces déportés : solennité du moment par la présence des porte-drapeaux, public conséquent, voix enfantines pour les lectures de textes* par des jeunes du village, sonnerie aux morts, dépôt d'une gerbe, Marseillaise, discours très engagé de Monsieur Kurtzmann maire et initiateur de cette cérémonie mémorielle.

« Il ne faudrait pas qu'avec la démolition de ces bâtiments disparaisse à jamais la trace de ceux qui ont été enfermés dans ces murs... La base, l'essentiel du devoir de mémoire c'est l'histoire, le savoir et la connaissance pour TRANSMETTRE avec conscience et SENS. Pour que nous ne soyons pas condamnés à revivre cette période terrifiante ».

Et de citer Pierre Sudreau, déporté à Buchenwald tout comme Stéphane Hessel : « Dans la nuit du nazisme je suis de ceux qui ont rêvé d'une Europe délivrée des guerres ».

Ainsi, à la veille de la rentrée scolaire, histoire et mémoire se conjuguent pour éviter l'oubli.

J. Devavry

* Textes rédigés ou issus de la collection personnelle de Roger Munsch, féru d'histoire locale et rappelant le contexte historique. La lettre d'un ancien déporté, Jos Hammelmann, datée du 7 décembre 1945, adressée à Monsieur Alexandre Bonnet nommé maire temporaire du village à la libération, a été publiée et a fait l'objet d'un article détaillé dans Peltre infos n° 30 d'avril 2016.



Chloé, Lara et Bruno, lecteurs de trois récits de vie



De nouvelles découvertes archéologiques

Du 9 septembre au 1er novembre, cinq membres du Pôle Archéologique de Metz Métropole sont intervenus sur le site de l'ancienne ferme Ravinel.

Une courte campagne de fouilles préventives avait eu lieu en août 2017.

Un diagnostic plus complet s'est alors révélé nécessaire « pour documenter les vestiges » nous dit Simon Seldbauer, archéologue sous la direction de Marianne Escoffier, responsable des fouilles .

Qu'y avait-il avant la ferme ?

Des maisons en bois signalées par la découverte de trous de poteaux.

Ces poteaux étaient l'ossature des bâtiments dont les archéologues vont pouvoir restituer les plans. A proximité, il y avait des fosses creusées pour extraire, dans le terrain marneux, de quoi faire les murs.

C'est bien là que se situe l'origine de notre village.

Dans ces fosses devenues ensuite dépotoirs, des fragments de vaisselle, des restes alimentaires, des bouts de bois calcinés vont permettre après étude de mieux connaître les modes de vie de ces « Peltrois » du Moyen Age.

Au centre de ce hameau, il y avait une mare, oblongue, dans le sens de la pente douce est-ouest. C'était une création humaine pour collecter les eaux.

Nous sommes dans un milieu humide (cf. l'actuelle rue de la Source...).

Un atout pour les archéologues !

En effet, ce sol humide a permis de mieux conserver les poteaux en bois dans leur partie inférieure. La dendrochronologie n'en sera que plus intéressante et bientôt on pourra dater de manière très précise le moment où l'arbre a été coupé, son essence, quel était le climat etc...

Enfin dans la continuité des fouilles de 2017, (mise à jour de l'ancien cimetière paroissial) une vingtaine de tombes ont été découvertes, d'ailleurs en périphérie du cimetière.

Simon Seldbauer préfère parler de « contexte funéraire » combinant formes d'inhumation classique et ossuaires (crânes). Des tombes d'enfants et de parents ont été révélées. La datation au carbone 14 permet de dater celles-ci entre 900 et les débuts de l'an mil.

Les curieux de passage n'ont pas manqué d'observer que le site était tapissé de multiples mares... C'est que la météo n'a guère été clémentine en ce mois d'octobre ! Ce qui n'a pas découragé les chercheurs, réfugiés sous des bâches bien sommaires.

Pendant les quelques semaines à venir, un travail d'analyse en laboratoire permettra la publication de conclusions qui, souhaitons-le, feront l'objet d'une diffusion la plus large possible.

Pendant ce temps-là, le champ de fouilles aura été aplani, recouvert pour connaître une nouvelle destinée. Mais grâce à l'archéologie un nouveau pan de la mémoire du village aura été mis en lumière après celui des découvertes des villas romaines (RD955, Mercy, Champs Dorés...)

J. Devavry



Travaux rue des Rouaux

Les travaux de création d'un nouvel accès vers l'ancienne RD955 (ou RD955 an car la route n'a pas été rebaptisée), et de viabilisation de quatre parcelles sont en cours.

Leur achèvement est prévu vers le 15 novembre après la finalisation des travaux de réseaux.

Ce nouvel accès, initialement prévu lors de la création du lotissement, n'avait pas pu être réalisé en 2003 suite à divers problèmes soulevés par la Direction des Routes du Conseil Départemental de la Moselle (la mise à 2x2 voies de la RD995 a ensuite changé la donne).

Cette sortie sur la RD955an doit permettre de rééquilibrer les flux de circulation du lotissement des Champs Dorés d'autant que la seconde phase de construction (les Champs Dorés 2) prévoit 37 nouvelles parcelles et 2 petits immeubles collectifs de 8 appartements.

En effet, l'accès à ce lotissement ne se fait principalement que par les rues de la Plantation et du Grand Pré et par la rue de Chesny.

Elle intégrera un aménagement de sécurité appelé « écluse » (un resserrement de la chaussée ne laissant subsister qu'une largeur de voie)

Les travaux ont été confiés à la société Entreprise Jean Lefebvre Lorraine de Woippy pour un montant total de 255 695€ comprenant 69 967€ de travaux de viabilisation des parcelles.

A l'issue de ces travaux, d'autres aménagements seront réalisés côté rue de Chesny (les giratoires).



Géoréférencement des réseaux d'éclairage

Si vous croisez dans les rues de la Commune une personne munie d'un appareil ressemblant à un détecteur de métaux, rassurez-vous, elle n'est pas à la recherche d'un trésor caché sous le macadam.

Elle réalise une opération de géoréférencement du réseau d'éclairage public.

En effet, en application d'un décret «DT-DICT / anti-endommagement des réseaux sensibles » (ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz, d'installations d'éclairage et de signalisation lumineuse) paru le 5 octobre 2011, la Commune doit, à compter du 1er janvier 2020, cartographier et

géo-référencer précisément son réseau d'éclairage public avec une précision inférieure à 50 cm. Ces prestations ont été confiées à la société

Solution Réseaux Est d'Hauconcourt pour un montant de 11 811,64 € ttc et se dérouleront entre décembre 2019 et mars 2020.



Détection des réseaux

Travaux de renaturation du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents

Metz Métropole aménage et renature le ruisseau Saint-Pierre et ses affluents sur les communes de Metz, Chesny, Jury, Peltre, Mécleuves et Pouilly.

Cette opération avait été initiée par feu la Communauté de Communes du Val Saint Pierre en 2013.

En 2014, la compétence « Entretien des cours d'eau » a été reprise par Metz Métropole.

En 2015, une étude complémentaire a été lancée pour intégrer l'aval du bassin versant (Pouilly + Magny « amont »).

En 2016 et 2017, la procédure réglementaire était lancée et l'enquête publique ouverte a permis d'obtenir en 2018, l'arrêté préfectoral et la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) des travaux.

2019 voit donc commencer la réalisation concrète des travaux.

A Peltre, en plus du ruisseau Saint Pierre, deux affluents sont concernés par les travaux : le ruisseau du Bois de l'Hôpital et le ruisseau ou ru de Mouleux (secteur Est de la commune).

Plusieurs opérations ont lieu pour améliorer l'état écologique du ruisseau de Saint-Pierre :

- Traitement de la ripisylve (formation végétale, naturelle ou non, bordant les cours d'eau) par la taille des buissons, arbres et arbustes présents sur les berges des cours d'eau. Le développement excessif de la végétation limite l'accès au cours d'eau et entraîne un appauvrissement du milieu aquatique : encombrement du lit, formation d'embâcles, etc.. Pour le ruisseau du

Bois de l'Hôpital, l'abattage des arbres vieillissants a été réalisé et les souches ont été conservées.

- Aménagement du lit mineur (Hydromorphologie) :
- Plantation et restauration de la végétation sur la totalité du bassin versant, soit près de 30 km ;
- Pose de clôtures et réalisation de passages à gué pour le bétail ;

- Création de zones humides : sur le ruisseau du Bois de l'Hôpital, 2 mares de part et d'autre du lit mineur ont été mises en forme ;

- Création d'un ouvrage de laminage des crues à Chesny,

- Protection des berges, etc.

Les travaux se poursuivront jusqu'en juillet 2021.

Création d'un passage à gué pour le bétail



Création d'une zone humide sur le ruisseau du bois de l'Hôpital



Une fête de l'AEA pas comme les autres !

Au cours du week-end du 13 au 15 septembre s'est déroulée la 39^{ème} fête sportive annuelle de l'AEA. Traditionnellement, cette manifestation, qui débute par un loto le vendredi soir, rassemble le dimanche, sportifs confirmés ou familles pour des circuits de marche ou de VTT de 5 à 40 kms.

Cette année 300 marcheurs et 151 vététistes se sont retrouvés sur les circuits dans la bonne humeur ! Pas de compétition à l'AEA, chacun va à son rythme !

La fréquentation retrouve son niveau habituel après une année 2018 record !

La journée du dimanche s'est poursuivie aux différents stands de restauration avec l'animation assurée par Valentin et, nouveau bénévole de 14 ans, Maxime.

Voilà pour la journée ensoleillée de dimanche mais les bénévoles de l'association étaient sur le pont depuis le jeudi 12 pour accueillir Madame Latifa IBN ZIATEN.



Invitée par l'association, soutenue par la municipalité, cette grande dame défend les valeurs de la République et tente de promouvoir le VIVRE ENSEMBLE et de lutter contre la radicalisation des jeunes. Fondatrice de l'association IMAD, du prénom de son fils militaire assassiné par Mohamed Merah à Toulouse en 2012, elle parcourt inlassablement les routes et se rend dans les écoles, les prisons.

L'AEA soutenant financièrement son association, elle avait promis de venir à Peltre.

Arrivée le jeudi avec son fils et ses gardes du corps, son programme chargé comprenait une visite à Woippy où elle s'est recueillie sur la plaque apposée par la mairie dans la rue qui porte le nom de son fils, une matinée au collège de Verny et la soirée conférence - débat à Peltre le samedi soir.

Elle et son équipe étaient hébergées à la ferme de Crépy par la famille Laurent.

Devant 200 personnes et en présence de Monsieur Kurtzmann, maire de la commune et de nombreux politiques, un débat entre Latifa et le public a suivi la projection du film documentaire « une femme dans la République ».

Parlant avec son cœur, elle propose dialogue et intégration par les valeurs républicaines.

Un grand moment d'émotion et des applaudissements fournis ont salué cette mère de famille combattante et reconnue !



Standing ovation pour Latifa

Les 50 ans de l'Association Familiale de Peltre

Nous avons fêté le 20 octobre 2019 le 50^{ème} anniversaire de notre Association et nous sommes heureux d'avoir partagé cet événement avec tous nos adhérents.

- Nous souhaitions fêter cet événement pour souligner l'engagement de tous ceux qui nous ont précédé et reconnaître ce travail qui a permis pendant toutes ces années de proposer des activités et des moments festifs ; les anciens sont encore nombreux à nos côtés et nous apportent toujours leurs conseils.
- Pour témoigner que notre association sera encore présente pour animer la vie associative de Peltre pendant les prochaines années. Notre association a vocation à s'adresser aux familles, à toutes les générations et nous souhaitons proposer des activités pour tous nos publics, sportives, culturelles ou pratiques. Tant que cela sera possible nous le ferons avec autant d'enthousiasme.

- Pour souligner aussi la fragilité d'une association locale quand le nombre de ses adhérents diminue ou que les bénévoles s'épuisent.

Les aides financières sont utiles et nous permettent d'équilibrer nos comptes ; sans ces aides nous serions certainement en difficulté.

Mais à cette occasion nous voulons témoigner que le bénévolat est la chose la plus importante pour le maintien du fonctionnement de nos activités et le développement de nos projets. C'est donc pour toutes ces raisons que nous avons voulu fêter ensemble les 50 ans de notre Association et offrir à cette occasion le repas à tous nos adhérents. Nos nombreuses activités sont animées par des bénévoles, à l'exception des activités piscine et gymnastique qui sont encadrées par des professionnels et s'adressent à toutes les familles et offrent une animation appréciée dans notre village.

Pour cette saison nous avons des projets :

- **24 novembre** Marché de Noël avec l'Association les P'tites Toupies
- **7 décembre** Fête de la St Nicolas avec l'Association Le Côteau
- **11 et 12 décembre** Marché de Noël à Valkenburg (Pays-Bas) avec Corny Loisirs
- **19 décembre** Goûter de Noël avec le Club de l'Amitié.

En 2020 nous prévoyons un repas, une excursion au Parc de St Croix pour les petits et les grands et pourquoi pas un voyage.

Nous ne pouvons que souhaiter un bel avenir pour notre Association Familiale.

Jean Jacques GUYENNET



Et si vous preniez 10 minutes pour sauver une vie ?



Un constat inquiétant

En France, les arrêts cardiaques représentent 50.000 décès par an soit 150 décès par jour. Chaque minute sans réanimation fait perdre 10% de chance de survie à la victime. Au-delà de 5 minutes, les séquelles sont irréversibles. En France, les secours traditionnels mettent en moyenne 9 minutes pour arriver.

Créer un réseau citoyen

L'association est née de l'initiative de sapeurs-pompiers et d'infirmiers mosellans. Elle a pour objectif de diminuer la mortalité liée à l'arrêt cardiaque en développant un réseau de civils formés aux gestes qui sauvent : les Premiers Répondants. L'AFPR souhaite ainsi faire naître un engagement citoyen au sein des villes et villages de Moselle.

Se trouver au bon endroit, au bon moment

L'Association Française de Premiers Répondants (AFPR) a mis en place depuis octobre 2018 une application mobile qui met en lien secouristes et services de secours en cas d'arrêt cardiaque en Moselle et permet la géolocalisation et l'alerte des Premiers Répondants se trouvant dans un rayon proche de la victime d'arrêt cardiaque. Cette application est ensuite capable de les guider jusqu'au lieu d'intervention et, le cas échéant, de lui faire récupérer un défibrillateur public se trouvant sur son itinéraire.

L'objectif : intervenir dès les premières minutes, afin de potentialiser les chances de survie de la victime.

Qui peut devenir Premier Répondant ?

Les professionnels de la santé, les sapeurs-pompiers, les secouristes agréés sécurité civile, ainsi que toute personne majeure qui possède un diplôme de secourisme à jour de recyclage, le premier diplôme accepté étant le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1). Toutes ces personnes représentent des alliés de choix pour le réseau AFPR.

Un maintien des acquis

Chaque année, l'AFPR invite les Premiers Répondants titulaires du PSC1 à participer à une formation continue. L'objectif est de permettre à ces personnes d'intervenir en confiance et en sécurité.

Référencer les défibrillateurs du territoire

L'AFPR participe au recensement des défibrillateurs sur l'ensemble du territoire mosellan. Sur la commune de Peltre, il existe deux Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) : le premier se trouve à l'extérieur de la mairie et le second sur le mur de la salle des fêtes. Leur rôle est d'analyser l'activité électrique du cœur d'une personne en arrêt cardiorespiratoire et de délivrer, si nécessaire, un choc électrique, afin de permettre un retour à une activité électrique cardiaque normale. À savoir que

l'inclusion d'un défibrillateur dans un processus de réanimation cardio-pulmonaire permet de doubler les chances de survie d'une personne en arrêt cardiorespiratoire

Les chiffres de l'été (juillet/août 2019)

- ☞ Un total de 1300 Premiers Répondants inscrits et validés
- ☞ Plus de 100 Premiers Répondants se sont déplacés vers les lieux d'un arrêt cardiaque
- ☞ 29 interventions où des Premiers Répondants sont arrivés avant les secours
- ☞ 13 réanimations cardiaques débutées
- ☞ 6 cœurs sont repartis permettant un transport de la victime vers un centre hospitalier

Vous souhaitez devenir Premier Répondant ?

Vous pouvez télécharger gratuitement l'application AFPR sur GooglePlay et AppleStore.

Notre site internet :

www.afprappli.com

Notre email :

contact@afprappli.com

Facebook / Twitter / instagram :

[@afprappli](https://www.instagram.com/afprappli)



Bientôt une nouvelle caserne à Peltre ?

Le Centre Technique et Logistique Départemental (CTLD) est en plein travaux pour adapter le bâtiment à ses besoins.

Cette structure de soutien permet une gestion centralisée des petits matériels et de l'habillement de l'ensemble des sapeurs-pompiers du département.

Le CTLD regroupe également les deux anciens ateliers mécaniques de Metz et Thionville.

À terme, il accueillera la Pharmacie à Usage Interne (PUI) qui gère l'ensemble des consommables et matériels médico-secouristes du service.

Mais, bientôt, la Commune de Peltre va également accueillir une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers.

Ce projet est né fin 2017, après la finalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de la Moselle 2018.

Il s'agit d'apporter une meilleure couverture opérationnelle de l'agglomération messine par une nouvelle répartition des effectifs et des engins de la caserne de Metz.

Deux sites étaient en concurrence mais c'est celui de Peltre qui a été choisi après que le maire ait mis en relation les responsables du SDIS et les propriétaires des terrains.

La parcelle, en bordure de la voie ferrée au Nord et d'une superficie totale de 17 438m², est contiguë à celle du CTLD. Elle est située dans la zone d'activité entre l'impasse

de l'Aubépine, à l'Est et la route de Chesny à l'Ouest.

La construction s'adossera à la limite Nord de la parcelle pour former un ensemble cohérent avec le CTLD.

L'accès principal de la caserne s'effectuera depuis l'impasse de l'Aubépine par un portail coulissant motorisé et un portillon piéton.

Les véhicules particuliers des personnels et des visiteurs longeront la limite Ouest depuis cet accès pour rejoindre le parking de 48 places qui occupera la pointe Sud de l'emprise dévolue au projet.

Une piste permettra aux véhicules de secours de regagner exceptionnellement la voie publique par la route de Chesny en cas de blocage de l'impasse de l'Aubépine) Le bâtiment d'une superficie totale de 2 153m² regroupera :

- 1 400m² de locaux techniques,
- 230m² de locaux d'hébergement,
- 223m² de locaux administratifs et de formation,
- 140m² de locaux de vie et de restauration,
- 105m² de locaux sanitaires et locaux divers,
- 55m² de locaux destinés aux JSP (jeunes sapeurs-pompiers) et l'amicale.

Cette caserne est prévue pour accueillir 80 personnes (personnel sapeurs-pompiers et administratifs) dont 20 seront présentes simultanément, 9 véhicules poids

lourds, 5 véhicules légers et 2 VSAB (véhicule de secours aux asphyxiés et blessés = ambulance).

Le permis de construire déposé en mairie le 25 septembre est en cours d'instruction.

Les travaux devraient commencer au 1er trimestre 2020.



Du côté du Couvent des Soeurs de la Providence

En août dernier et conformément aux statuts de la Congrégation, le Conseil des Soeurs de la Providence de St André a été en grande partie reconduit pour les 6 années à venir. Rappelons que ce Conseil en est l'organe exécutif.



Le Conseil élu est constitué, depuis août 2019 :

Sœur Marie Adèle ROSAR réélue Supérieure Générale (premier rang au centre) ;
 Sœur Marie-Astrid HUBERT, réélue Secrétaire Générale (premier rang à gauche) ;
 Sœur Geneviève BREDAR, réélue Économe Générale (deuxième rang à droite) ;
 Sœur Marie-Philomène BOUKA, Conseillère (en médaillon car absente lors du Chapitre) ;
 Sœur Noëlle BURTON Conseillère (premier rang à droite) ;
 Sœur Angèle BOROMBOZOU Conseillère (deuxième rang à gauche).

Des présidents en réunion

En présence d'une douzaine de présidents d'association du village s'est déroulée le mardi 22 octobre la réunion annuelle de réservation des salles communales pour l'année 2020 .

Difficile de mettre tout le monde d'accord mais tout se déroule dans la bonne humeur ; certains mois étant très demandés. L'année s'annonce riche en manifestations diverses.



11^{ème} tournoi du TC Peltre

Le 11^{ème} tournoi du TC Peltre a pris fin le dimanche 7 juillet par de grandes finales de qualité.

Commencé le 4 juin, ce tournoi a réuni 150 joueurs et joueuses de 45 clubs des environs de Moselle et autres départements.

Avec une météo très clémente, le club a pu faire tous ces matchs sur les courts du TC Peltre jusque très tard le soir (23h), grâce à l'éclairage de nos courts.

Une édition 2019 pleinement réussie grâce aux joueurs et joueuses, aux bénévoles et aux 2 grands organisateurs du tournoi, Frédéric et Christophe, qui ont su en découdre avec la programmation des matchs et des rencontres.

Les finales de ce tournoi ont vu la victoire :

- **Chez les dames** : Aurélie KLOP (15) de DIESEN, tenante du titre a réalisé le doublé face à Elodie JACQUES (5/6) d'AUGNY au terme d'un combat en 3 sets et réalise une belle performance.

- **Chez les messieurs** : affrontements interclub (Moulins-lès-Metz), Benjamin DEFOIN bat son collègue et ami Julien DOH. Benjamin beaucoup trop fort pour Julien.



Au terme de ces rencontres, lors de la cérémonie de clôture un super cocktail dinatoire a été offert par le restaurant « Nebbiolo » notre partenaire. Tout le monde a apprécié leurs bons produits venus d'Italie.

Je remercie Monsieur le Maire de Peltre, Walter KURTZMANN pour sa présence et toujours fidèle à notre club, Monique LEYDER, son adjointe, Serge LOMBARD qui représente la C.D 57 de Tennis, les présidents des clubs alentours, Pouilly, Solgne, Verny, Augny, ainsi que tous les participants et amis présents ce jour-là.

*Ann-Pascale MARIGNY,
Présidente du TC Peltre.*



Faites-vous "thermographeur" !



La Commune de Peltre propose, en partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays Messin et Metz Métropole, des sorties thermographiques.

L'objectif est d'étudier, à l'aide d'une caméra thermique, les façades des habitations afin de mesurer les impacts de l'isolation thermique, ainsi que d'identifier des défauts d'isolation ou des fuites d'air.

L'animation est gratuite, mais pour des raisons d'organisation, les places sont limitées à 30 et **l'inscription est obligatoire jusqu'au mercredi 27 novembre 2019** (Inscriptions auprès du secrétariat de Mairie : bulletin papier déposé, envoyé, ou scanné à l'adresse secretariat@mairie-peltre.fr). Une réunion de restitution sera programmée **le vendredi 17 janvier 2020 à 18h30**, à la Mairie (salle du Conseil Municipal), à l'issue de laquelle les participants auront toutes les clés pour interpréter les clichés thermographiques qui leur seront remis.

Pour rappel, l'ALEC du Pays Messin met à disposition des habitants, gratuitement et de manière objective, un conseiller INFO-ENERGIE. Concrètement, ce conseiller est en mesure de prodiguer des conseils objectifs, neutres, personnalisés et gratuits en matière de rénovation thermique et d'éco-construction (équipement de

l'habitat, chauffage et eau chaude, matériaux de construction et d'isolation, énergies renouvelables) et également d'aider à dresser un plan de financement fiable pour réduire sa facture énergétique.

Pour vous inscrire, contactez votre mairie par téléphone ou par mail.



Rue de la Horgne

Renouvellement du réseau Alimentation en Eau Potable

Le constat est sans appel : en 10 ans, 12 fuites ont été comptabilisées sur le réseau d'eau potable de la rue de la Horgne, avec des conditions de réparations souvent difficiles car la canalisation se situe à 2,50M de profondeur. La Société Mosellane des Eaux – VEOLIA, concessionnaire du Syndicat des Eaux de la Région Messine, a donc décidé de réaliser des travaux de renouvellement de ce réseau d'eau potable d'une longueur de 455 mètres et des 43 branchements particuliers

de cette rue à compter de la semaine 48 (le 25 novembre).

Les travaux d'une durée d'environ 3 mois minimum (hors période d'arrêt de chantier lors des vacances de Noël et sauf intempéries) seront réalisés par l'entreprise SADE et se dérouleront en 2 phases :

1. Pose d'une nouvelle canalisation en fonte revêtue au-dessus de canalisation existante (+/- 1,2m de profondeur), avec maintien en service de la canalisation existante (durée : 1 mois);

2. Reprise des 43 branchements individuels conformément au règlement du service de l'eau.

L'ensemble de ces travaux nécessitera des rétrécissements de la voie de circulation et la neutralisation d'une partie du stationnement pendant la durée de travaux.

Conscient des désagréments qui pourraient être imposés en la circonstance, le nécessaire sera fait afin de veiller à maintenir en permanence de bonnes conditions d'accès aux habitations des riverains et collecte des déchets.

Ouverture le 15 novembre de la Cour des Cols-Peltre
44 rue de Gargan : épicerie fine et vins spiritueux



Agenda

Jeudi 14 novembre à 20h30,
Assemblée Générale Annuelle de l'Association « Les Champs Dorés » au Couaroil.

Samedi 16 novembre 2019 à 18h00,
à l'occasion du baptême de la route menant à la Communauté Emmaüs, à l'initiative de la municipalité et en soutien à l'ADO (association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée), la Maîtrise de la Cathédrale de Metz (Direction : Christophe BERGOSSI), interprétera un Conte Musical intitulé "Si tu savais d'où je viens". Rendez-vous à l'Eglise Notre Dame de l'Assomption de Peltre. Entrée gratuite.

Dimanche 24 novembre de 9h à 18h :
Marché de Noël et bourse aux jouets organisée par l'association les P'tites toupies en collaboration avec l'Association familiale et l'Association des parents d'élèves.

Vendredi 29 novembre à 20h30,
Assemblée Générale Annuelle de l'Association pour la fête villageoise à la salle des fêtes.

Vendredi 6 décembre à partir de 9h00 :
distribution aux enfants sages des écoles des manèges de St Nicolas.

Samedi 7 décembre à 16h30 :
défilé de la St Nicolas - rendez-vous rue de la Source devant la fontaine.

Samedi 14 décembre 2019 à 20h00
Eglise Notre Dame de l'Assomption de Peltre - Concert de Noël en soutien au Téléthon avec le Chœur d'Hommes de Metz.

Vendredi 20 décembre 2019
à partir de 9h00 : passage du Père Noël dans les écoles publiques de Peltre (Maternelle et Élémentaire).

Vendredi 10 janvier 2020 à 19h00 :
cérémonie des Vœux du Maire à la salle des Fêtes de Peltre.

Dimanche 2 février 2020
à partir de 12h00 :
traditionnel repas des seniors qui se déroulera dans la Salle des Fêtes de Peltre.



Municipales 2020
L'an prochain, le premier tour des élections municipales se déroulera le 15 mars et le second tour le dimanche 22 mars. Pour pouvoir voter, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au vendredi 7 février 2020 au plus tard. Rendez-vous au secrétariat de mairie ou sur le site Internet : www.service-public.fr.

Nouveaux horaires



La commune de Peltre est équipée de la station biométrique Carte Nationale d'Identité / Passeport depuis décembre 2018. Dans l'optique d'accroître l'offre aux usagers à compter du 4 novembre prochain, le service accueillera toutes les demandes, avec ou sans R.V. :

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI 9h-19h (NON STOP)
MARDI, JEUDI 9h 12 h.

Etat civil

NAISSANCES

- David SIDOT, né le 7 septembre 2019, à Peltre
- Lisandro LOCATELLI DIVIESTI, né le 28 septembre 2019, à Metz

MARIAGES

- Julien CHAMPENOY et Marianne HUMBERT, le 6 juillet 2019
- François MAYOT et Martine GILLARD, le 24 août 2019
- Pascal BIFERI et Anaïs PIZARRO SANCHEZ, le 21 septembre 2019
- Michel KESSE et Corinne CORBETTO, le 05 octobre 2019

DÉCÈS

- René HESSE, le 12 juillet 2019, à Ars Laquenexy
- Stanislas ADAM, le 22 juillet 2019, à Thionville
- Bernard DIEUDONNÉ, le 15 septembre 2019, à Metz



2810

est le nombre d'actes enregistrés dans le registre «naissances» au 1^{er} novembre 2019

Directeur de la publication :

Walter KURTZMANN

Coordination :

Jacques DEVAVRY

Equipe éditoriale :

Jacques DEVAVRY, Nadine GARCIA,
Walter KURTZMANN Marie Claire LINGUENHELD,
Ann-Pascale MARIGNY, Viviane TOUSSAINT.

Photographies :

Jacques DEVAVRY, Walter KURTZMANN, Christophe Laurent
Marie-Claire LINGUENHELD, Jean-Marc VELER,
Association familiale, TCP

Maquette et impression :

Carole PAVESI  Metz
L'imprimerie

